



## **RÈGLEMENT PRIX FIATOPE DE L'ENTREPRENEURIAT INNOVANT ET À IMPACT SOCIAL**

Veuillez lire attentivement ce règlement avant de soumettre votre projet.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités et les conditions de participation au prix FIATOPE de l'entrepreneuriat innovant et à impact social.

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

FIATOPE dont le siège social est situé à 110 Rue Pierre Brossolette, 92320, Châtillon, France, lance le Prix de l'Entrepreneuriat Innovant et à Impact Social. Ainsi, 10 projets innovants et à fort impact social portés par des entrepreneurs en Afrique ou en diaspora seront sélectionnés pour être accompagnés dans leurs levés de fonds, du mentoring en entrepreneuriat et d'un soutien financier.

### **ARTICLE 2 : DUREE**

Le concours se déroulera selon programme ci-dessous

<b>07 Octobre 2022</b>	Lancement de l'appel à candidature
<b>30 Novembre 2022</b>	Date limite de dépôt de candidature
<b>01 Décembre 2022</b>	Comité de sélection

<b>03 Décembre 2022</b>	Annnonce des projets sélectionnés
<b>05 Décembre 2022</b>	Début de préparation des campagnes de crowdfunding et mentoring
<b>06 Janvier 2023</b>	Lancement en ligne sur Fiatope des campagnes de crowdfunding
<b>24 Mars 2023</b>	Fin des campagnes et abondement

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation est gratuite et ouverte à toute personne remplissant les conditions suivantes

1. Porteur de projet en Afrique ou de la diaspora avec un projet porté vers les pays de l'Afrique Centrale ou de l'Afrique de l'Ouest ;
2. Type de projet :
  - Avoir un caractère innovant ;
  - Avoir un fort impact social ;
3. Stade d'avancement du projet :
  - Avoir une existence légale avec au moins un an d'existence ;
  - Avoir déjà une base significative de clients ;
  - Avoir déjà créée de la valeur ;
4. Communauté :
  - Avoir une très bonne communauté sur les réseaux sociaux (à titre indicatif: quelques milliers d'abonnées) ;
  - Avoir une liste d'au moins 100 potentiels contributeurs ;
5. Secteur d'activité : agro-alimentaire ; tourisme ; éducation ; santé ; culture ; made in Africa ; développement durable
6. Profil
  - être un entrepreneur dynamique ;
  - avoir une bonne connaissance du crowdfunding ;
  - avoir du charisme.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPE DU PRIX /MODALITÉS DE PARTICIPATION**

- La participation se passe exclusivement en ligne via le lien.....
- Chaque participant devra remplir le formulaire de candidature disponible sur le site avant le 30 Novembre 2022, à 17H 00 ;
- Les documents composant le dossier de participant doivent être joints sous format électronique au formulaire en ligne ;

**NB :** Chaque participant doit répondre aux conditions du concours s'il veut avoir la chance d'être sélectionné.

Le comité de sélection se réserve le droit de contacter certain (e.s) candidat (e.s) en entrevue pour obtenir d'éventuelles clarifications, précisions ou des renseignements supplémentaires en lien avec les preuves de leurs existences.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES LAUREATS**

Le comité de sélection désignera, après une étude des projets soumis, les lauréats parmi l'ensemble des candidatures soumises.

La publication des résultats sera faite sur l'ensemble des réseaux de communication de FIATOPE et les projets sélectionnés seront contactés pour la suite du concours.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Les lauréats vont bénéficier

- D'un accompagnement en financement participatif pendant trois (03) semaines pour leur permettre :
  - ❖ D'affiner leurs objectifs de campagne ;
  - ❖ D'éditer des éléments de campagne attrayants (texte, images, vidéo, titre...) ;
  - ❖ De définir des contreparties ;
  - ❖ De définir des stratégies de mobilisation efficace.
- D'un mentoring en entrepreneuriat
- D'un soutien financier

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

- FIATOPE ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs commises pendant la période de soumission par un porteur de projet ;
- FIATOPE ne saurait voir sa responsabilité du fait de l'impossibilité de contacter chaque lauréat ;
- FIATOPE ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiqués par le porteur de projet ayant participé au concours
- FIATOPE se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le concours sans que sa responsabilité ne soit engagée ;
- FIATOPE se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement des soumissions notamment dû à des actes de malveillance externes ;

**NB** : Les lauréats seront soumis aux CGU de FIATOPE pendant toute la période de préparation jusqu'à la fin de la campagne.

Les informations liées au projet d'un participant restent confidentielles jusqu'à la mise en ligne du projet. Par conséquent aucun membre de FIATOPE ne peut communiquer à une tierce personne tout élément concernant le projet.